



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**COMMUNICATION MUNICIPALE N° 14/2015**

le 9 septembre 2015

**Concerne :**

Démolition des trois immeubles locatifs à la rue du Collège 12 et 14 et à l'avenue de Traménaz 10 - décompte final.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

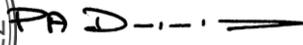
Suite à la réalisation des travaux précités, nous vous communiquons le décompte final.

Crédit accordé par votre Conseil par le préavis municipal N° 1/2013	Fr.	225'000.--
Montant total des travaux exécutés	Fr.	195'142.95
Montant non dépensé	Fr.	29'857.05

L'accès au chantier prévu par la place des Terreaux (Fr. 10'000.--) a été pris en charge financièrement dans le cadre des travaux du parking des Remparts et de la place des Anciens-Fossés. En effet, le stockage des matériaux et terres du parking et de la place a été aménagé sur la place des Terreaux, ainsi nous avons pu bénéficier du même accès pour la démolition des trois bâtiments.

Jusqu'à mi-juin 2015, la surface, après démolition des trois bâtiments, a été mise à disposition du chantier de la nouvelle place des Anciens-Fossés pour y entreposer machines et matériaux. Il n'a donc pas été nécessaire de clôturer cet espace, ce travail ayant été pris en charge par le chantier de la place des Anciens-Fossés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
Le syndic : Le secrétaire :

  
  
  
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 29 juin 2015

ADM-1507-PAD-hm-CC-Comm14-2015-Demol\_3\_immeubles-decompte.docx

